



— S.F.P.J. —
Société Française de
Psychologie Juridique

La psychologie, le droit et la régulation

4^{ème} Colloque de la Société Française de Psychologie Juridique

Vendredi 16 juin 2017
de 13h30 à 18h

Université Paris-Sud, Faculté de droit, Salle Vedel



Comprendre le monde,
construire l'avenir



Sous la direction de Jean-Pierre Relmy, Lucia Romo et Benjamin Lévy
de la Société Française de Psychologie Juridique

En collaboration et avec le soutien

du CERDI (Centre d'Etudes et de Recherche en Droit de l'Immatériel)
des Universités Paris I - Panthéon-Sorbonne et Paris-Sud

et du CLIPSYD (Clinique Psychanalyse et Développement)
de l'Université Paris-Ouest Nanterre La Défense



Université Paris-Sud - Faculté Jean Monnet, 54 boulevard Desgranges, 92330 Sceaux (RER B, Robinson).
Colloque validé par l'Ordre des Avocats de Paris au titre de la formation continue des Avocats.
Entrée libre. Inscription obligatoire : <https://rech.jm.u-psud.fr/colloque/colloque.php?evt=89> - www.psychodroit.com

La psychologie, le droit et la régulation
4^{ème} Colloque de la Société Française de Psychologie Juridique
Université Paris-Sud – Faculté Jean Monnet – Salle Vedel – 16 juin 2017



13h-13h45 – Accueil

13h45-14h15 – Ouverture

- *Allocution d'ouverture*

par M. **Antoine Latreille**, Professeur de droit privé, Doyen de la Faculté Jean Monnet de l'Université Paris-Sud (Paris-Saclay)

- *Propos introductifs*

par M. **Jean-Pierre Relmy**, Maître de conférences en droit privé à l'Université Paris-Sud (Paris-Saclay), Membre du CERDI, Président-fondateur de la SFPJ, Directeur-Fondateur de la revue *Psycho-Droit*

et Mme **Lucia Romo**, Professeur de psychologie clinique à l'Université Paris-Ouest, Directrice du CLIPSYD, Psychologue à l'hôpital Sainte-Anne, Membre de la SFPJ

14h15-15h45 – 1^{ère} partie

Sous la présidence de Madame **Estelle Scholastique**
Professeur de droit privé à l'Université Paris-Sud
(Institut Droit Ethique Patrimoine - IDEP), Membre de la SFPJ

Abdel Halim Boudoukha, Maître de conférences HDR en Psychologie clinique et Pathologique à l'Université de Nantes, Membre de la SFPJ

– *La régulation émotionnelle chez les magistrats*

Benjamin Lévy, Docteur en psychopathologie et psychanalyse, Enseignant-Chercheur à l'Université de Nancy, Secrétaire général de la SFPJ

– *Régulable ou irrégulable ? La question du sujet dans le champ de la clinique*

David Libeskind, Docteur en droit, Avocat au Barreau de Paris, Vice-Président de la SFPJ

– *L'autorégulation de la profession de psychologue*

Débat.

15h45-16h15 – Pause

Université Paris-Sud - Faculté Jean Monnet, 54 boulevard Desgranges, 92330 Sceaux (RER B, Robinson).

Colloque validé par l'Ordre des Avocats de Paris au titre de la formation continue des Avocats.

Entrée libre. Inscription obligatoire : <https://rech.jm.u-psud.fr/colloque/colloque.php?evt=89> - www.psycho-droit.com

La psychologie, le droit et la régulation
4^{ème} Colloque de la Société Française de Psychologie Juridique
Université Paris-Sud – Faculté Jean Monnet – Salle Vedel – 16 juin 2017



— S.F.P.J. —
Société Française de
Psychologie Juridique

16h15-18h – 2nde partie

Sous la présidence de Madame **Corinne Mazé**,
Maître de conférences en psychologie sociale à l'Université Paris-Ouest
(Laboratoire Parisien de Psychologie Sociale - LAPPS)

et de Madame **Guillemine Chaudoye**,
Maître de Conférences en psychopathologie à l'Université Paris-Ouest
(Clinique Psychanalyse et Développement - CLIPSYD)

Aude Farinetti, Maître de conférences en droit public à l'Université Paris-Sud, Membre de la SFPJ

– *Psychologie juridique et régulation des espèces. Une illustration des rapports entre la psychologie juridique et le droit de l'environnement*

Sabrina Julien-Sweerts, Psychologue clinicienne spécialiste des troubles du comportement alimentaire, Diététicienne Nutritionniste

– *Régulation alimentaire : Quand le choix devient motivé par la législation*

Audrey Gratadour, Docteur en droit public, Chargée de recherche à l'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN)

– *L'action du droit dans le processus de reconstruction post-conflit. Quand le travail du psychologue alimente et complète l'action régulatrice du droit*

Ahogni N'gbala, Maître de conférences en psychologie sociale à l'Université Paris-Ouest,

– *Régulation d'une émotion aversive : le regret*

Débat

18h : Cocktail

Université Paris-Sud - Faculté Jean Monnet, 54 boulevard Desgranges, 92330 Sceaux (RER B, Robinson).

Colloque validé par l'Ordre des Avocats de Paris au titre de la formation continue des Avocats.

Entrée libre. Inscription obligatoire : <https://rech.jm.u-psud.fr/colloque/colloque.php?evt=89> - www.psycho-droit.com

La psychologie, le droit et la régulation
4^{ème} Colloque de la Société Française de Psychologie Juridique
Université Paris-Sud – Faculté Jean Monnet – Salle Vedel – 16 juin 2017



Argumentaire

Réguler : de manière infuse, le terme renvoie à l'idée de régler, d'ordonner, d'équilibrer. Réguler, c'est « assurer la régulation, le fonctionnement correct, le rythme régulier d'un mécanisme, le déroulement harmonieux d'un processus ». La régulation, plus spécialement, est définie comme « l'action de régler, de mettre au point ; le fait de maintenir en équilibre, d'assurer le fonctionnement correct d'un système complexe ». De réguler à régulation, on dérive vers les termes régulateur, régulatrice : « qui règle, qui régularise » ; « ce qui discipline, ce qui modère, ce qui rend régulier, ordonné ».

Ces quelques éléments de définition aident à mieux percevoir les liens susceptibles d'unir la psychologie, le droit et la régulation. Effectivement, quand on y regarde bien, on peut considérer que les juristes comme les psychologues exercent une activité de régulation : du corps social, des relations sociales, pour les premiers ; de la psyché, de l'équilibre interne, pour les seconds.

Si la notion de régulation peut être considérée comme reçue en droit et en psychologie, il reste à en appréhender plus nettement la conception et la mise en œuvre dans chacun de ces champs.

Plusieurs questions peuvent se poser à cet égard : qu'est-ce que la régulation pour un juriste ? pour un psychologue ? En quoi peut consister la régulation sociale ? La régulation personnelle ? Existe-t-il des liens entre ces deux aspects de la régulation ? Comment peut-on améliorer ces deux aspects de la régulation ? Qu'est-ce que la régulation douce pour les juristes ? La régulation émotionnelle pour les psychologues ? En quoi sont-elles utiles ? Comment peut-on réguler la profession de psychologue ? Quelles relations peuvent plus largement être découvertes entre la psychologie, le droit et la régulation ? Ou encore, entre la psychologie juridique et la régulation ?

Ce 4^{ème} colloque de la Société Française de Psychologie Juridique, en réunissant des juristes et des psychologues, universitaires et praticiens, se propose d'examiner les différents rapports que la psychologie et le droit peuvent entretenir avec l'idée de régulation.

Les actes du colloque seront publiés dans la revue *Psycho-Droit*.



www.psychodroit.com

Université Paris-Sud - Faculté Jean Monnet, 54 boulevard Desgranges, 92330 Sceaux (RER B, Robinson).

Colloque validé par l'Ordre des Avocats de Paris au titre de la formation continue des Avocats.

Entrée libre. Inscription obligatoire : <https://rech.jm.u-psud.fr/colloque/colloque.php?evt=89> - www.psychodroit.com

Société Française de Psychologie Juridique



1. Présentation

Créée en mai 2013, la Société Française de Psychologie Juridique (SFPJ) est une société savante de l'Université Paris-Sud. Elle entend être le véhicule d'un vaste mouvement de réflexion sur les liens unissant le droit et la psychologie, entendus de manière compréhensive.

2. Administration

Président d'honneur : François TERRÉ, *Professeur de droit privé émérite de l'Université Paris II - Panthéon-Assas, Membre de l'Institut de France, Membre du Comité scientifique de la revue Psycho-Droit*

Président-Fondateur : Jean-Pierre RELMY, *Maître de conférences en droit privé à l'Université Paris-Sud, Membre du CERDI (Panthéon-Sorbonne - Paris-Sud), Directeur-Fondateur de la revue Psycho-Droit*

Vice-Président : David LIBESKIND, *Docteur en droit privé, Avocat près la Cour d'appel de Paris, Membre associé du CERDI*

Secrétaire général : Benjamin LÉVY, *Ancien élève de l'Ecole Normale Supérieure de Paris (Ulm), Psychologue clinicien, Docteur en psychopathologie, Enseignant-chercheur à l'Université de Nancy, Secrétaire général de rédaction de la revue Psycho-Droit*

Secrétaire générale : Laure PARÈS, *Psychologue clinicienne, CSAPA/EPICE/Créteil (Paris)*

3. Axes de recherche

1. Psychologie et loi
2. Psychologie et contrat
3. Psychologie et justice
4. Psychologie, infractions et sanctions
5. Psychologie et philosophie du droit
6. Science, psychologie et droit
7. Violence, psychologie et droit
8. Emotions, affections et droit
9. Innovation, psychologie et droit
10. Bien-être, développement personnel et droit

4. Activités

L'activité de la SFPJ est celle d'une société scientifique traditionnelle : organisation de conférences, séminaires de recherche et tenue d'un colloque international chaque année.

Depuis sa création, la SFPJ a organisé 3 colloques :

- « La médiation : au confluent du droit et de la psychologie », 3^{ème} Colloque de la SFPJ, 3 mars 2017.
- « La psychologie et le droit : quels apports l'un pour l'autre ? », 2^{ème} Colloque de la SFPJ, 8 avril 2016.
- « La psychologie et le droit : quels liens ? », Colloque inaugural de la SFPJ, 10 avril 2015.

La SFPJ et EAPL (*European Association of Psychology and Law*) ont par ailleurs organisé en décembre 2015, à Paris, la première Journée d'étude européenne de psychologie juridique.

Université Paris-Sud - Faculté Jean Monnet, 54 boulevard Desgranges, 92330 Sceaux (RER B, Robinson).

Colloque validé par l'Ordre des Avocats de Paris au titre de la formation continue des Avocats.

Entrée libre. Inscription obligatoire : <https://rech.jm.u-psud.fr/colloque/colloque.php?evt=89> - www.psycho-droit.com

Psycho-Droit

Revue internationale de psychologie juridique



1. Présentation

Fondée en 2014, la revue *Psycho-Droit* est une publication numérique de la Société Française de Psychologie Juridique. Disposant d'un Comité scientifique international et interdisciplinaire, la revue publie des travaux théoriques et pratiques situés à l'interface entre la psychologie et le droit, entendus largement. Un à deux numéros sont publiés chaque année, disponibles en libre accès sur le site www.psychodroit.com. Le premier numéro de la revue est paru en février 2016, et le deuxième, en mai 2017.

2. Direction

Directeur-Fondateur : Jean-Pierre RELMY

Maître de conférences en droit privé à l'Université Paris-Sud (Paris - Saclay)

Membre du CERDI (Universités Paris 1 - Paris Sud)

Président-Fondateur de la Société Française de Psychologie Juridique

Secrétaire général de rédaction : Benjamin LEVY

Ancien élève de l'Ecole Normale Supérieure de Paris (Ulm)

Psychologue clinicien, Docteur en psychopathologie

Enseignant-Chercheur à l'Université de Nancy

Secrétaire général de la Société Française de Psychologie Juridique

3. Comité scientifique

Emmanuelle BERNHEIM, *Professeur de droit, Université du Québec à Montréal (Canada)*

Olivier BOITARD, *Psychiatre des hôpitaux, Chef de service au Centre hospitalier de Clermont de l'Oise*

Rosa CARON, *Maître de conférences HDR en psychologie, Université Lille 3*

Pierre-Henri CASTEL, *Directeur de recherche au CNRS, Philosophe, Psychanalyste*

Jennifer CHANDLER, *Professor of Law, University of Ottawa (Canada)*

François COLONNA D'ISTRIA, *Maître de conférences HDR en droit privé, Université de Franche-Comté*

Alexandre DUMAIS, *Médecin Psychiatre, Chercheur titulaire à l'Institut Philippe-Pinel de Montréal, Professeur adjoint de clinique à l'Université de Montréal (Canada)*

Rafael ENCINAS DE MUNAGORRI, *Professeur de droit privé à l'Université de Nantes*

Grant GILLET, *Professor of medical Ethics and Neurosurgery, University of Otago (New Zealand)*

Sylvette GUILLEMARD, *Professeur de droit titulaire, Université Laval (Canada)*

Bjarne MELKEVIK, *Professeur de droit titulaire, Université Laval (Canada)*

Fiona MEASHAM, *Professor of Criminology, Durham University (United Kingdom)*

John MONAHAN, *Distinguished Professor of Law, Professor of Psychology and Psychiatric Medicine, University of Virginia (USA)*

Patrick MORVAN, *Professeur de droit privé à l'Université Paris II – Panthéon-Assas*

Guy PARIENTE, *Psychiatre, Psychanalyste, ancien Vacataire à la Maison d'arrêt de la Santé*

Catherine REGIS, *Professeur de droit, Université de Montréal (Canada)*

Jean-François ROBERGE, *Professeur de droit, Université de Sherbrooke (Canada)*

Lucia ROMO, *Professeur de psychologie clinique, Université Paris Ouest, Psychologue au CH Sainte Anne*

Marie-Christine SORDINO, *Professeur de droit privé à l'Université de Montpellier*

François TERRÉ, *Académicien, Professeur de droit privé émérite, Université Paris II – Panthéon-Assas*

Daniel ZAGURY, *Psychiatre des hôpitaux, Chef de service au Centre psychiatrique du Bois-de-Bondy, Expert psychiatre près la Cour d'appel de Paris*

4. Champs thématiques

Psychologie, droit et philosophie / Psychologie, droit et sciences / Psychologie, droit et culture / Psychologie, loi et contrat / Psychologie, infractions et sanctions / Psychologie, conflits et justice / Psychologie, droit et violence / Psychologie, droit et innovation / Droit, émotions et affections / Droit, communication et influence / Droit, parapsychologie et zététique / Droit, développement personnel et bien-être.

Université Paris-Sud - Faculté Jean Monnet, 54 boulevard Desgranges, 92330 Sceaux (RER B, Robinson).

Colloque validé par l'Ordre des Avocats de Paris au titre de la formation continue des Avocats.

Entrée libre. Inscription obligatoire : <https://rech.jm.u-psud.fr/colloque/colloque.php?evt=89> - www.psychodroit.com

La psychologie, le droit et la régulation
4^{ème} Colloque de la Société Française de Psychologie Juridique
Université Paris-Sud – Faculté Jean Monnet – Salle Vedel – 16 juin 2017

Informations pratiques

Entrée libre (dans la limite des places disponibles)
Inscription obligatoire : <https://rech.jm.u-psud.fr/colloque/colloque.php?evt=89>

Colloque validé par l'Ordre des Avocats de Paris au titre de la formation continue des Avocats.

Renseignements complémentaires

Société Française de Psychologie Juridique

Site Internet : www.psychodroit.com

Courriel: psycho.droit@gmail.com

Université Paris-Sud - Faculté Jean Monnet

Service de la Recherche – Tel. : 01.40.91.17.96

CERDI – Tel : 01.40.91.18.40 - www.cerdi.u-psud.fr

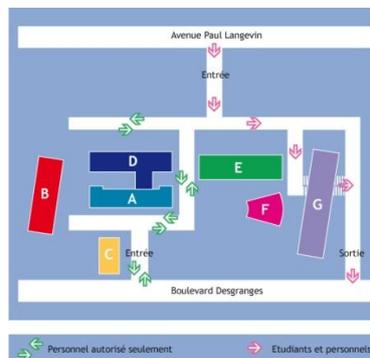
Venir au colloque

Faculté Jean-Monnet, 54, Boulevard Desgranges 92330 Sceaux. En transports en commun (5 minutes depuis la gare).

RER B, Station Robinson, descendre l'avenue de la Gare, puis prendre à droite, boulevard Desgranges.



Plan de la Faculté Jean Monnet – Salle Vedel (bâtiment G)



Université Paris-Sud - Faculté Jean Monnet, 54 boulevard Desgranges, 92330 Sceaux (RER B, Robinson).

Colloque validé par l'Ordre des Avocats de Paris au titre de la formation continue des Avocats.

Entrée libre. Inscription obligatoire : <https://rech.jm.u-psud.fr/colloque/colloque.php?evt=89> - www.psychodroit.com